AIINB

Votre voix est importante! Donnez votre avis au sujet de la nouvelle Loi sur les soins infirmiers.

Contribuez à façonner l'avenir de la profession infirmière au Nouveau-Brunswick

L'AIINB a pour mandat de réglementer la profession infirmière en vertu de la *Loi sur les infirmières et infirmiers* (1984). Cette loi qui n'a pas été révisée depuis 40 ans ne reflète plus la pratique infirmière et n'est pas adaptée à l'évolution prévisible de notre profession.

Une nouvelle Loi sur les soins infirmiers est en cours d'élaboration et l'AIINB entamera bientôt un processus de consultation du public et des infirmières. Soyez à l'affût des possibilités qui surgiront au début de l'année 2025! Il nous faut une nouvelle loi qui soutienne l'évolution des champs d'exercice, des types de pratique et des programmes de formation des infirmières et des infirmiers, qui élimine les obstacles à la pratique, qui clarifie le rôle de l'AIINB en tant qu'organisme de réglementation de la profession infirmière et qui soit formulée conformément aux besoins du public et du système de soins de santé.

Dans le cadre du processus législatif régissant la réglementation des professions de la santé au Nouveau-Brunswick, l'AIINB mènera des consultations auprès des infirmières, des représentants du gouvernement, de divers professionnels de la santé réglementés et d'autres parties concernées, y compris le public, afin de s'informer, de recueillir des commentaires et de collaborer à la préparation d'une nouvelle Loi sur les soins infirmiers.

D'autres informations seront diffusées en début d'année prochaine. Soyez à l'affût et aidez-nous à élaborer la nouvelle Loi sur les soins infirmiers ainsi qu'à jeter les bases de la réglementation de notre profession pour les années à venir!